

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/20-853-647 du 18/05/2020

**ARRETES DESIGNANT LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AUX COMMISSIONS
ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES**

Destinataires : Tous publics

Dossier suivi par : Secrétariat - Tel : 04 42 91 73 65

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, l'actualisation des arrêtés rectoraux désignant les représentants des personnels aux commissions administratives paritaires académiques des

- Professeurs certifiés

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DIPE – Secrétariat

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
 VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5. 7 et 10 ;
 VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;
 VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
 VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;
 VU le procès-verbal de proclamation des résultats établi le 06 décembre 2018 et le procès-verbal de répartition des sièges établi le 07 décembre 2018 ;
 Vu la démission de Madame Christiane ARMAND

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique des :

CERTIFIES

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Mme Héléne BALDIZZONE	- M. Philippe BRENIER
- Mme Annie SANDAMIANI	- M. Alain DURANTE
- M. Jean-Baptiste VERNEUIL	- Mme Héléne COLIN DELTRIEU
- M. Sébastien LECOURTIER	- Mme Sabine REYNOARD
- Mme Magali POUJOL	- Mme Caroline CHEVE
- Mme Anne-Marie CHAZAL	- M. Franck ESMER
- M. Julien WEISZ	- Mme Catherine FUCHS
- Mme Fabienne CANONGE	- M. Thomas LLERAS
- M. Etienne RAOUL	- SALHI Fatma
- Mme Sophie NOEL	- M. Jean-François NEGRI
- Mme Carole MERLE	- Mme Stéphanie CARLIER
- Mme Héléne ROUX	- M. Antoine MADAULE
- Mme Séverine VERNET	- M. Guilhem PAUL
- Mme Virginie VOIRIN	- Mme Jessyca BULETE



- Mme Mathilde FREU	- Mme Marie LISKA
- M. Julien MAREC	- M. Brice BORLA
- Mme Aurélia DESSALLES	- Mme Fanny TAILLEU
- M. Julien SANTAMARIA	- M. Bernard OUGOURLOU OGLOU
- Mme Jocelyne FRANCOIS	- Mme Mélodie MARTIN

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le **15 MAI 2020**

Bernard BEIGNIER

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Gérard MARIN